



A Mme Josiane Costantino  
DRH ASF  
Directions Supports  
74 allée de Beauport  
CS 90304  
84 278 Vedène Cedex

Objet : grève des 30 et 31 juillet 2016

Monein, le 13 juillet 2016

Madame,

Conformément aux articles L.2511-1, L.2512-2 et suivants du code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que le syndicat CGT-ASF prévoit un mouvement de grève :

## Du vendredi 29 juillet 2016 à 20H au lundi 1<sup>er</sup> août 2016 à 8H.

Cette action collective concerne tous les salariés de l'entreprise, leurs revendications sont les suivantes:

### FILIERE VIABILITE, ATELIER:

- Embauches extérieures en CDI pour les remplacements systématiques des départs et pour satisfaire aux besoins quand il s'agit de ré-internaliser des tâches.
- Respect du principe « à travail égal, salaire égal ».
- Indemnité de logement dès la première astreinte au prorata du nombre d'astreintes.
- Maintien des périodes d'astreinte hivernale : du 1<sup>er</sup> novembre N au 31 mars N+1.
- Redéveloppement de l'activité et renforcement des effectifs dans les ateliers mécaniques.

### FILIERE PEAGE, 3605 et BOUTIQUE:

- Embauches extérieures en CDI pour les remplacements systématiques des départs.
- Embauches de CDD pour toutes les périodes de surcroits d'activités.
- Respect de toutes les dispositions de la convention C80.
- Respect des limites des tâches et des responsabilités de chacun conformément à son statut.
- Arrêt des diversifications d'activités et des mobilités engendrées par la stratégie des non remplacements.
- Garantie d'un week-end complet de repos minimum toutes les 3 semaines

### FILIERE SECURITE :

- Maintien et retour des effectifs suffisant dans les équipes de patrouille pour assurer la sécurité de tous sur le tracé autoroutier.
- Tours de service annuels plus équilibrés.
- Maintien de la rémunération des heures de nuits supprimées par de nouvelles organisations du travail imposées par l'entreprise.

### FILIERE GME :

- Reconnaissance salariale de l'élargissement des missions et/ou des responsabilités.
- Indemnité de logement liée à l'astreinte.
- Remplacements systématiques de tous les départs.

### FILIERES : STRUCTURE, ADMINISTRATIVE :

- Reconnaissance salariale de l'élargissement des missions et/ou des responsabilités.
- Remplacements systématiques de tous les départs.

### POUR TOUTES LES FILIERES :

- Une autre politique sociale aux ASF, passant par des recrutements externes, s'appuyant sur l'utilisation légitime du CICE pour maintenir les postes et enfin créer des emplois.
- Aménagements des postes et/ou des fins de carrières pour les salariés soumis à des métiers pénibles et/ou dangereux, avec les remplacements nécessaires pour renouveler les effectifs.
- Arrêt des diversifications d'activités génératrices de pertes des les repères de protection des droits des salariés.
- Arrêt des restrictions pour la pose et la programmation des congés et ARTT, possibilité d'avoir 3 semaines consécutives en juillet/aout, le respect des conventions.
- Des salaires de base à hauteur de la santé financière florissante de l'entreprise, avec le respect du principe légal du « à travail égal, salaire égal ».

Reçu en main propre contre  
décharge le 13 juillet 2016  
à 14h20

le DSCP-adjoint CGT-ASF  
Christian Mimault